



PROJET PEDAGOGIQUE
REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR
Plaines de Vacances à l'Ecole
« LA GARENNE »

Rue de Lodelinsart 200
6000 Charleroi



TABLE DES MATIERES

<u>1. Introduction</u>	p.3
<u>2. Historique</u>	p.3
<u>3. Finalités</u>	p.4
<u>4. Missions</u>	p.4
<u>5. Objectifs</u>	p.5
<u>6. Inscriptions-Participation aux frais</u>	p.5
<u>7. Infrastructures-Matériel</u>	p.8
<u>8. Modalités d'accueil-d'organisation</u>	p.9
<u>9. Respect du code de qualité</u>	p.12
<u>10. Partenariat avec les parents</u>	p.13
<u>11. Informations utiles</u>	p.13

1. Introduction

Les Plaines de vacances organisées dans les locaux de l'Ecole « La Garenne » de Charleroi sont mises en place par l'ASBL ALLO CANDY . Elles accueillent tout enfant de 3 à 12 ans(veille des 13 ans).

Seuls les enfants propres (sans langes) seront accueillis aux plaines.

Les enfants viennent de milieux socioculturels très différents, tous sont accueillis dans le respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants et des parents.

Allô Candy , opérateur agréé au titre de centres de vacances par l'ONE, s'engage à offrir aux enfants , des vacances riches et épanouissantes, encadrées par du personnel qualifié. Activités sportives, artistiques, rêveries et découvertes ponctuent les plaines , au rythme des enfants en vacances...

3

2. Historique

Allô Candy est né d'un travail de réflexion mené par la Commission Féminine auprès de la Maison de la Culture de Charleroi. Celle-ci décida de mener une enquête afin de connaître les besoins spécifiques des familles quant aux problèmes d'accueil des enfants. Suite à cela, il a été prouvé qu' « un accueil occasionnel » et « un service d'accueil d'enfants malades à domicile » étaient indispensables dans la région de Charleroi. C'est pourquoi en 1983, ALLO CANDY voit le jour en offrant aux familles un service d'accueil d'enfants malades à domicile mais également une halte garderie qui s'est transformée en Maison d'Enfants en 1999.

Outre ces services, Allô Candy a mis en place des plaines de vacances durant toutes les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.

Depuis décembre 2007, Allô Candy se situe sur l'Aéropôle de Gosselies.

Sur ce site se trouvent les bureaux administratifs ainsi qu'une crèche d'une capacité de 49 places pour les enfants de 0 à 3 ans .

3. Finalités

Les principales finalités des Centres de Vacances organisés par Allô Candy sont le plaisir et l'amusement des enfants.

Par ce biais, nous développons :

- L'épanouissement global ;
- La socialisation-la citoyenneté ;
- Le respect des autres et de leur(s) différence(s) ;
- La découverte interculturelle ;
- La prévention contre l'exclusion sociale ;
- La familiarisation et l'intégration à la vie de groupe ;
- Le développement du sens critique
- La place à l'imaginaire ;
- ...

Ces différentes finalités s'inscrivent dans un processus dynamique qui veut que chacune d'elles influence l'une et l'autre, interagit l'une sur l'autre.

Notre action vise à amener l'enfant à se découvrir lui-même.

Il s'agit de lui permettre de découvrir son corps mais aussi les limites de celui-ci.

Nous souhaitons également lui faire remarquer les différents potentiels parfois insoupçonnés qu'il possède. Cette découverte de soi développera chez l'enfant d'une part sa propre identité et d'autre part sa confiance en soi.

La co-responsabilisation, c'est rendre progressivement l'enfant co-responsable des actions envers l'animateur comme envers le groupe. C'est lui permettre de prendre des initiatives, des responsabilités dans et pour le groupe. C'est tendre avec lui, vers une certaine autonomie tout en veillant à préserver l'équilibre de chacun.

La pédagogie du projet à laquelle nous faisons régulièrement référence doit permettre aux enfants de se sentir responsables et de mener à bien les projets entrepris.

4. Missions

Les Centres de Vacances ont pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires via des animations variées et adaptées aux besoins et à l'âge des enfants accueillis.

Le temps des vacances est un temps d'arrêt après une période d'école. C'est un temps de rupture face au rythme scolaire où la place est faite au plaisir d'activités d'amusement et de détente.

5. Objectifs

Nos objectifs sont :

- Offrir un lieu de détente accessible à tous où l'enfant est acteur à part entière des activités ;
- Privilégier l'esprit coopératif à l'esprit de compétition ;
- Encourager la mixité sociale et culturelle ;
- Favoriser les activités de plein air ;
- Offrir aux enfants les moyens d'organiser leurs temps libres ;
- Envisager le temps des vacances comme un temps de loisir où le rythme des enfants est respecté ;
- Sensibiliser l'équipe d'encadrement aux enjeux des centres de vacances ;
- Promouvoir la santé au sens large ;
- Donner un esprit de vacances au lieu d'accueil ;
- Stimuler la créativité et l'imaginaire de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- Pratiquer une tarification raisonnable et accessible.

5



6. Inscriptions- Participation aux frais

A quelles périodes, les plaines sont organisées ?

Les plaines sont organisées lors de chaque période de vacances scolaires :

- Carnaval
- Pâques
- Été
- Toussaint
- Noël

La publicité se fait via le site internet d'Allô Candy : www.allocandy.be

A.S.B.L. Allo Candy - Rue Louis Breguet 9 - 6041 Gosselies Tél : 071/450.333

www.allocandy.be – Email: secretariat@allocandy.be

IBAN : BE59 1982 0519 5126 - RPM : Charleroi

Programme CLE 2021-2026

Comment inscrire un enfant ?

Les parents doivent inscrire préalablement leur enfant par voie électronique.

3 cas de figures :

1) L'enfant a déjà participé à un CDV à la GARENNE
ET aucuns changement dans ses informations personnelles (coordonnées, info médicales, autorisation à reprendre l'enfant...)

Le parent remplit la fiche de présences (!GARENNE) publiée sur www.allocandy.be et la transmet par voie électronique à secretariat@allocandy.be
Une facture sera envoyée au parent

2) L'enfant a déjà participé à un CDV à la GARENNE
ET il y a eu des changements dans ses informations personnelles (coordonnées, info médicales, autorisation à reprendre l'enfant...)

Le parent remplit la fiche de présences (!GARENNE) publiée sur www.allocandy.be et la transmet par voie électronique à secretariat@allocandy.be
Une facture sera envoyée au parent
+
Le parent remplit un nouveau dossier d'informations publié sur www.allocandy.be
Et le dépose le 1^{er} jour de présence à la plaine

3) L'enfant n'a jamais participé à un CDV à la GARENNE

Le parent remplit la fiche de présences (!GARENNE) publiée sur www.allocandy.be et la transmet par voie électronique à secretariat@allocandy.be
Une facture sera envoyée au parent
+
Le parent remplit un dossier d'informations publié sur www.allocandy.be
Et le dépose le 1^{er} jour de présence à la plaine

A.S.B.L. Allo Candy - Rue Louis Breguet 9
www.allocandy.be – Email: secretariat@allocandy.be
IBAN : BE59 1982 0519 5126 - 1

Programme CLE 2021-2026

Que contient le dossier d'informations ?

Nous vous demanderons de remplir un dossier administratif. Le dossier de l'enfant sera conservé au siège social de l'ASBL et une copie dans le milieu d'accueil.

Ce dossier comprend :

- Une partie avec des informations administratives
- Une partie avec des informations médicales
- Une partie avec l'identité des personnes autorisées à reprendre l'enfant
- Une autorisation du droit à l'image

Ce dossier doit être accompagné de 2 vignettes mutuelle au nom de l'enfant et une composition de ménage



Quel est le prix ?

Le prix demandé est un forfait par semaine :

45 €/semaine/enfant
+2,50 €/enfant pour l'ouverture du dossier pour une nouvelle inscription

Les inscriptions sont obligatoires pour la semaine entière . Ce prix englobe l'entièreté des frais relatifs aux activités proposées (encadrement, activités , petites activités extra, accueil avant 9h et après 16h, assurance pour dommages corporels,...)

Toutefois, ce tarif peut être revu à la baisse ou à la hausse suivant le nombre de jours sur la semaine et l'organisation de certaines activités plus onéreuses (ex : excursion, ...)

Si votre enfant ne possède pas de titre de transport en commun gratuit(voir conditions TEC) un supplément peut être demandé pour certains types de sorties.

Les inscriptions non payées en date seront supprimées et annulées. Une fois rempli, ce document ne pourra être modifié .

L'inscription ne sera validée que lorsque le paiement nous est parvenu.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf si absence d'une semaine complète et justifié par certificat médical (remboursement 50%). Dans ce cas, le parent doit noter sur le certificat le nom de l'enfant ainsi que les coordonnées bancaires nécessaires pour le remboursement.

Le nombre de places est limité.

En cas de désistement, les parents sont tenus de prévenir l'équipe éducative au plus tard le matin de l'absence au 0474/996 403 ou 071/450 333.

Attestation de remboursement mutuelle-déductions fiscales : un courrier électronique spécifiant votre demande peut être faite auprès de notre comptable à l'adresse suivante : compta@allocandy.be

A.S.B.L. Allo Candy - Rue Louis Breguet 9 - 6041 Gosselies Tél : 071/450.333

www.allocandy.be – Email: secretariat@allocandy.be

IBAN : BE59 1982 0519 5126 - RPM : Charleroi

Programme CLE 2021-2026

Que doivent prévoir les parents ?

Repas : Il est demandé aux parents d'apporter les tartines, collations et boissons en suffisance dans un sac isotherme(avec le nom de l'enfant) afin de conserver leur fraîcheur.

Vêtements de rechange : seuls les enfants propres sont acceptés à la plaine. Nous acceptons le linge uniquement pour la sieste. Pour les plus petits, nous vous demandons de prévoir une tenue de rechange (slip, culotte et pantalon) pour les éventuels accidents.

Sieste : pour les petits, apporter les effets personnels (doudou, tétine, couverture...)

S'il fait chaud : prévoir de la crème solaire, chapeau ou casquette

8

7. Infrastructures-Matériel

Les plaines de vacances sont organisées sur le site de l'Ecole « LA GARENNE » située Rue de Lodelinsart 200 à 6000 Charleroi.

L'entrée se fait par l'arrière du bâtiment : sentier du Ruisseau (suivre le Parking P8 Spiroudôme-2^{ème} grillage).

La Ville de Charleroi met à notre disposition les locaux nécessaires pour un accueil optimal.

L'achat de matériel et les charges salariales de l'équipe éducative sont pris en charge par Allô Candy.



8. Modalités d'accueil- d'organisation

1^{er} jour d'accueil

Sur base des inscriptions préalables, les enfants sont pré répartis en groupe d'âge. Les groupes sont formés le lundi matin après l'accueil.

Les enfants sont répartis en **groupes** afin de répondre au mieux à leurs besoins :

- Un groupe de 3-5 ans ;
- Un groupe de 6-8 ans ;
- Un groupe de 9-12 ans.

Ces groupes ne sont pas figés. Suivant le nombre d'enfants présents et les besoins de chacun d'eux, un groupe peut être élargi ou restreint

L'encadrement est adapté aux normes ONE en fonction du nombre d'enfants inscrits. L'accueil lors du 1^{er} jour de stage est un moment important et primordial. Il s'agit de l'instant où parents et enfants rencontrent l'animateur(rice) qui sera à l'écoute de la famille, de ses demandes et autres questionnements.

L'accueillant(e) pourra également demander un complément de renseignements au sujet de l'enfant ou faire remplir des documents manquants/incomplets par la famille.

La 1^{ère} journée de la Plaine, un rassemblement est prévu afin d'informer les enfants des règles de vie en groupe et des règles de sécurité tant dans les locaux qu'à l'extérieur. Une charte est alors rédigée dans chaque groupe afin de fixer le cadre dès le départ. C'est également à ce moment que les enfants apprennent qui s'occupera d'eux et quels enfants formeront le groupe.

Par la suite, en sous-groupe, le programme de la semaine sera expliqué de manière plus précise et les animateurs(rices) répondront aux différentes interrogations des enfants.

Déroulement d'une journée type

Les activités principales démarrent à 9h (arrivée des enfants au plus tard à 9h) et se terminent à 16h. Elles sont ponctuées par des moments d'ateliers créatifs (sport, bricolage, psychomotricité, lecture, théâtre,...) et des moments de temps libre.

Les animateurs(rices) proposent des activités aux enfants et les adaptent si nécessaire. L'enfant reste libre de participer ou non du moment que cela n'entrave pas le bon déroulement des activités du groupe.

Les activités artistiques et créatives sont étudiées en équipe. Souvent, différentes thématiques sont abordées durant l'année afin de permettre aux enfants de découvrir et expérimenter différentes techniques artistiques, de participer à des projets citoyens ou environnementaux qui permettent de s'ouvrir ainsi culturellement et socialement.

La thématique proposée au départ de chaque vacance évoluera avec les réactions et les propositions exprimées par les enfants.



Des activités extérieures sont également prévues : parc, bibliothèque,...
Nous demandons aux parents de prévoir de bonnes chaussures (éviter sandalettes, espadrilles,...).

10

Les temps de repas (déjeuner, dîner et collation) sont pris par groupe et le personnel d'encadrement est attablé avec les enfants.

Dans notre culture, le repas est souvent considéré comme un moment de convivialité et de plaisir. L'aménagement de l'espace est donc réfléchi afin de favoriser le partage entre enfants et accueillant(e).

De manière générale, l'espace à aménager pour les enfants est réfléchi afin que l'activité soit la plus conviviale possible.

Des espaces aménagés avec des éléments permanents, un endroit où l'on dépose son sac... permettent de donner des repères aux enfants.

Les temps de repos : pour les plus petits, un coin du local est aménagé pour que les enfants puissent se reposer. L'équipe proposera à l'enfant mais ne l'obligera jamais.

Si votre enfant est malade...

En cas de maladie de l'enfant, le personnel informera les parents de ce qui s'est passé, ce qui a été fait, si un avis médical a été demandé.

Si l'état de l'enfant est alarmant, le personnel appellera le médecin traitant ou en dernier recours, fera appel à un médecin de garde au numéro 112.

Le parent est tenu d'informer le milieu d'accueil en cas de maladie infectieuse afin de prendre des dispositions médicales éventuelles pour l'ensemble du milieu d'accueil.

L'enfant malade peut être admis dans le milieu d'accueil sous les conditions suivantes :

- Un certificat médical attestant qu'il n'est pas atteint d'une maladie contagieuse ;
- Si les parents s'engagent à venir rapidement dans la journée en cas d'aggravation. Dans ce cas, l'équipe s'engage à contacter les parents.

Certaines maladies imposent l'écartement de l'enfant. Il est cependant à noter que le médecin traitant peut également prescrire l'écartement dans d'autres situations.

Tout traitement prescrit par le médecin à l'enfant et qui ne suscite pas d'acte médical, sera remis à l'animateur(rice) (stipulant le médicament à administrer, la posologie et la durée du traitement).

Si votre enfant est victime d'un accident...

Lorsque l'enfant présente des blessures nécessitant l'intervention urgente d'un service hospitalier ou d'un médecin, il sera obligatoirement véhiculé par ambulance et ne pourra en aucun cas être véhiculé par un animateur(rice).

Cependant, l'animateur(rice) accompagnera l'enfant si le parent n'a pu se déplacer rapidement.

Le parent(ou toute autre personne désignée par celui-ci) s'engage à être joignable téléphoniquement durant le temps de fréquentation de son enfant.

Il s'engage(ou désigne une personne) à prendre la relève de l'animateur au chevet de l'enfant dans les 2h qui suivent l'appel téléphonique.

Les frais liés au transport seront pris en charge par les parents.

En cas d'accident corporel, l'enfant est couvert par l'assurance d'Allô Candy durant les temps d'accueil. Que cet accueil se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu d'accueil.

Une « déclaration » devra être complétée. Elle se compose de plusieurs parties :

- 1 partie à compléter par l'animateur (Partie A)
- 1 partie à compléter par les parents (Partie B)
- 1 partie à compléter par le médecin (Partie C)

Cette déclaration est à remettre dans les 48h à l'équipe afin de garantir un suivi de dossier optimal.

Gestion des conflits

C'est au moment des jeux libres que généralement les conflits peuvent surgir. Dans ce cas de figure, soit l'animateur(rice) va vers les enfants concernés et le conflit s'arrête instantanément, soit il est demandé aux enfants impliqués de s'expliquer calmement et de proposer une solution qui convient à tous.

Si un enfant transgresse une règle de vie(charte), il lui est demandé de se souvenir de la règle à défaut de quoi, l'animateur(rice) la réexpliquera.

En cas de manque de respect, de non-respect des règles de vie ou de violence répétitive, des mesures particulières peuvent être prises telles que :

- Une entrevue entre l'enfant et l'animateur(rice) du groupe
- Une entrevue entre l'enfant, son animateur(rice) et le coordinateur(rice)
- L'établissement d'un contrat de savoir être envers soi et les autres
- Une rencontre avec la famille

- Une exclusion si nécessaire pour préserver chaque partie : l'enfant, le groupe, l'animateur(rice)

Responsabilités

Nous ne garantissons en aucun cas la sécurité d'un enfant déposé avant l'heure d'ouverture ni l'arrivée d'un enfant non accompagné par une personne adulte.

Les enfants inscrits ne sont pas autorisés à quitter seuls celui-ci. Si une personne autre que les parents ou la personne détentrice de l'autorité parentale vient chercher l'enfant, les parents devront le mentionner dans le dossier d'informations.

L'enfant étant présent au delà de 17h et sans nouvelles des parents, sera confié au service d'ordre compétent conformément à la loi (Commissariat de Police).

Perte, vol ou détérioration d'effets personnels

Allô Candy décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Il est donc important d'éviter d'apporter des objets coûteux à l'intérieur du milieu d'accueil.

Il est également souhaitable d'inscrire le nom de l'enfant sur les effets personnels.

9. Respect du code de qualité

Allô Candy respecte les règles du Code de qualité de l'ONE telles que définies par l'arrêté du 17 décembre 2003.

Le code de qualité veille notamment à l'égalité des chances pour tous les enfants dans l'accès aux activités proposées et à instituer un service qui répond à la demande des personnes et aux besoins des enfants.

Il évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, l'origine socioculturelle, la religion ou la philosophie à l'encontre des enfants ou des parents.

Le milieu d'accueil agréé élabore un projet d'accueil conformément aux dispositions reprises à l'article 20 de l'arrêté précité.

10. Partenariat avec les parents

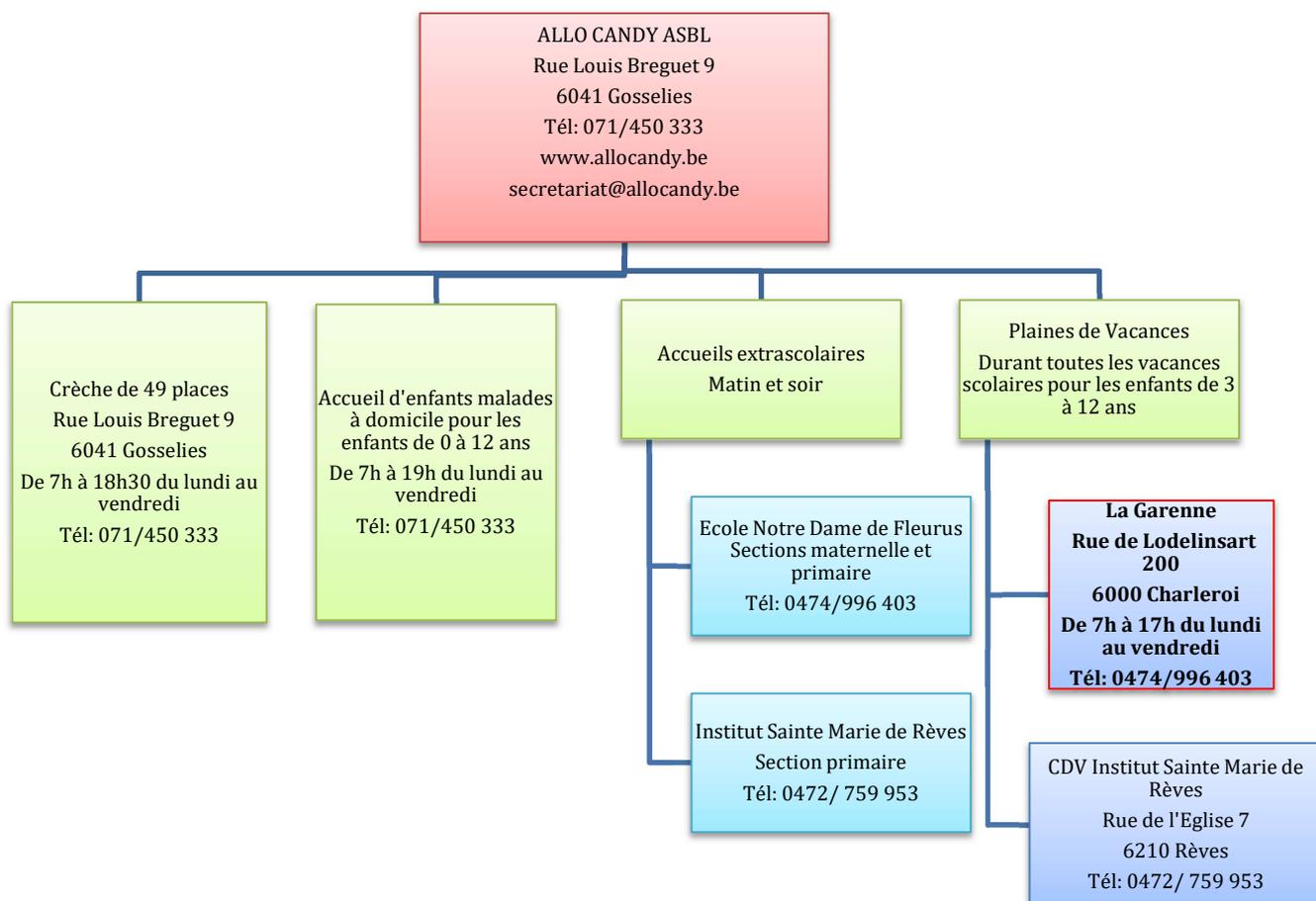
Les parents s'engagent à :

- Respecter le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur (ROI) général dont une version est consultable sur place ainsi que sur le site www.allocandy.be
- Soutenir le milieu d'accueil afin d'obtenir de leur enfant, l'adhésion et le respect des règles communes nécessaires au bon déroulement des activités et à un accueil de qualité.

13

11. Informations utiles

Différents services proposés par Allô Candy



Equipe d'Allô candy

A.S.B.L. Allo Candy - Rue Louis Breguet 9 - 6041 Gosselies Tél : 071/450.
www.allocandy.be – Email: secretariat@allocandy.be
IBAN : BE59 1982 0519 5126 - RPM : Charleroi

Programme CLE 2021-2026



L'équipe d'accueil au sein de la Plaine de la GARENNE se compose :

- D'animateur(rices) diplômé(es) et inscrit(es) dans un programme de formations continues;
- D'un coordinateur(rice)

Et d'un encadrement administratif assuré par :

- David Zannini : Comptable (compta@allocandy.be) ;
- Aurélie Verleyen : Secrétaire (secretariat@allocandy.be);
- Nathalie Martinesse : Assistante sociale (as@allocandy.be);
- Rosa-Maria Gagliano : Directrice (direction@allocandy.be) .

Le taux d'encadrement est de minimum :

- 1 animateur(rice) pour 8 enfants pour les - de 6 ans
- 1 animateur(rice) pour 12 enfants pour les + de 6 ans

Avant les plaines

L'équipe d'animation bénéficie de temps de préparation afin d'établir le programme de vacances. Plusieurs réunions sont organisées entre l'équipe d'animation, la coordination et la direction.

Durant les plaines

L'équipe d'animation est supervisée et coordonnée par un(e) coordinateur(rice) qui est présente sur place.

Elle s'occupe :

- De l'aspect pédagogique :
 - o Vérification de la pertinence des activités proposées
 - o Respect du planning d'activités
 - o Personne ressource en cas de conflit
- De l'aspect administratif :
 - o Interface entre la Plaine et le service administratif
 - o Prise de présences journalière des enfants
 - o Comptabilité
 - o Achat de matériel

Des moments d'échange, d'évaluation et de coordination ont lieu durant la semaine de travail. Les animateurs(rices) peuvent s'exprimer sur leur ressenti par rapport aux enfants du groupe, à leur coordinateur(rice). Ils peuvent aussi discuter des problèmes rencontrés et trouver, en groupe des solutions pour y remédier.

L'équipe éducative est disponible à tout moment pour écouter et discuter avec les enfants.

Après les plaines

A.S.B.L. Allo Candy - Rue Louis Breguet 9 - 6041 Gosselies Tél : 071/450.333
 www.allocandy.be – Email: secretariat@allocandy.be
 IBAN : BE59 1982 0519 5126 - RPM : Charleroi

Programme CLE 2021-2026

Lorsque la plaine est terminée, l'équipe(animateur(rices) +coordinateur(rice)) et la direction se rencontrent afin de l'évaluer, d'ajuster, de débattre sur l'organisation... Ceci dans le but d'améliorer les plaines ultérieures.